

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 92 (2001)

Heft: 22

Artikel: L'électricité toujours au centre de la politique énergétique

Autor: Kiener, Eduard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-855777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'électricité toujours au centre de la politique énergétique

L'auteur préfère s'abstenir de se lancer dans une rétrospective de la politique énergétique et en particulier électrique poursuivie au cours de ce dernier quart de siècle. En effet, l'actualité de l'évolution économique et politique du secteur électrique – c'est-à-dire l'ouverture du marché de l'électricité – se prête mieux à des déclarations sur les décisions à venir qu'à un retour en arrière chargé de nostalgie, voire de contrariété.

■ Eduard Kiener

Quelques observations

Conception globale de l'énergie

La conception globale de l'énergie s'est achevée en 1978. Elle fournissait, pour la première fois, une vision d'ensemble de la politique énergétique et suscitait de nombreuses déclarations qui restent valables aujourd'hui. En y regardant de plus près, on constate que même si certains progrès ont été réalisés ici ou là, en particulier dans le domaine technique, les grands axes – déjà identifiés à cette époque – que représentent les économies d'énergie et la promotion de nouvelles énergies renouvelables ne sont de loin pas encore parvenus à s'imposer à suffisamment grande échelle. Au fil du temps, les déclarations de la CGE ont subi d'importantes rectifications: entre-temps, en effet, l'opinion selon laquelle le potentiel des économies réalisables dans le secteur électrique ne serait que minime en raison de ses prix à la consommation beaucoup plus élevés par rapport à d'autres matières énergétiques s'est révélée inexacte. Je me réjouis du fait que l'industrie électrique ait admis cette réalité et s'engage aujourd'hui très intensivement en faveur d'une rationalisation de l'exploitation du courant électrique. Je tiens en particulier à vous remercier de promouvoir activement les énergies renouvelables.

Un autre axe essentiel du CGE, le postulat de substitution, a enregistré quelques

succès puisque la part du pétrole a pu être réduite de 80 à 60%, chiffre actuel; toutefois, cette proportion est restée figée depuis plusieurs années.

Les objectifs du CGE en matière de politique énergétique continuent à ouvrir des perspectives. L'approvisionnement en énergie doit être suffisant et sûr, idéal du point de vue économique et respectueux de l'environnement. Ces trois directions correspondent exactement à la trilogie actuelle du développement durable, leurs critères d'appréciation ayant de temps en temps évolué. Tandis qu'initialement, la préoccupation première était la sécurité de l'approvisionnement, les objectifs écologiques sont passés au premier plan durant les années huitante, cédant ensuite leur place, dans les années nonante, à la problématique du climat. Les échecs subis dans le cadre des efforts de libéralisation, en particulier après l'ouverture du marché de l'électricité en Californie, ont eu pour effet qu'une importance accrue est à nouveau accordée à la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Les difficultés rencontrées en Californie ont un effet bénéfique puisqu'elles ont mis en évidence l'importance considérable de la

sécurité de l'approvisionnement énergétique pour l'économie et la société et la place essentielle qu'occupe l'électricité dans ce contexte.

Evolution de la consommation électrique

Il est aussi intéressant de réexaminer l'évolution de la consommation électrique. En 1975, la consommation finale d'électricité s'élevait à 28,9 TWh; en l'an 2000, ce chiffre est passé à 52,4 TWh, ce qui représente une croissance de 81%. Le secteur électrique n'était pas seul à s'intéresser à la future consommation électrique; de fait, ce thème politique revenait régulièrement sur le tapis. Pour rappel: le «Rapport des Dix» avait suscité de nombreux débats, on demandait de prouver les besoins électriques futurs, etc. La Commission fédérale de la conception globale de l'énergie avait alors élaboré la première série exhaustive de scénarios sur les perspectives énergétiques. En ce qui concerne l'électricité, la consommation finale attendue pour l'an 2000 se situait entre près de 50 TWh et 59 TWh. La consommation électrique effective de l'année dernière est donc presque à mi-chemin entre les deux extrêmes de l'éventail des scénarios envisagés. Ce résultat n'a pas été obtenu sans peine, puisque l'article sur l'énergie – permettant de mettre ultérieurement en place des mesures en matière de politique énergétique – n'a été adopté qu'en seconde votation et compte tenu des deux périodes de récession qui ont atténué la consommation électrique. Cela confirme que, durant les périodes de récession, la consommation électrique ne fait en règle générale tout au plus que stagner voire continue à progresser.



La sécurité de l'approvisionnement électrique est au centre du débat sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Adresse de l'auteur

Dr Eduard Kiener
Ancien directeur de l'Office fédéral de
l'énergie
3003 Berne

Conférence à l'Assemblée générale de
l'Association des entreprises électriques
suisses (AES) du 13 septembre 2001
à Lugano

Energie nucléaire

Quant à l'énergie nucléaire, on constate certains points communs entre la situation politique de 1978 et celle d'aujourd'hui. Le 6 octobre 1978 avait été publié l'arrêté fédéral concernant la LEA (loi sur l'énergie atomique) et les deux premières initiatives nucléaires étaient en suspens; aujourd'hui, avec l'élaboration de la loi sur l'énergie nucléaire par la commission du Conseil des Etats, nous nous trouvons à l'orée d'une révision totale de la législation sur l'énergie nucléaire; de plus, tout comme en 1978, deux initiatives nucléaires sont en suspens. Les citoyennes et les citoyens suisses devront ainsi voter pour la sixième et la septième fois sur l'avenir du nucléaire. En ce qui concerne les déchets radioactifs également, la situation politique est – malheureusement – identique à ce qu'elle était en 1978. On demande des solutions, mais lorsqu'il s'agit de les réaliser, ça cafouille toujours pour des raisons politiques. Il faut néanmoins faire remarquer que la CEDRA a considérablement évolué et acquis un savoir supplémentaire important et qu'un bon projet a été présenté en ce qui concerne les déchets faiblement à moyennement radioactifs. On retiendra toutefois une différence essentielle: pendant la seconde moitié des années septante, la scène nucléaire comptait de nombreux militants; les conflits politiques étaient âpres, la violence n'était pas absente. Aujourd'hui, on se limite à des actions d'occupation et à des manœuvres de perturbation. Outre les offensives politiques telles que les initiatives populaires, on recourt également à des moyens juridiques; comme chacun sait, j'ai – tout comme d'autres collaborateurs – été attaqué en justice par Greenpeace et par la Fédération suisse des cheminots SEV pour des actes administratifs dictés par la politique. Ces plaintes n'ont toujours pas été traitées, ce qui a récemment incité Greenpeace à émettre des hypothèses et des affirmations absconses.

Energie-clé

Il y aurait encore passablement de choses à relater en ce qui concerne les grandes et petites similitudes et les différences entre la situation politique de l'énergie en 1978 et celle d'aujourd'hui de même que sur les hypothèses et les affirmations qui se sont avérées correctes ou celles qui se sont révélées inexacts. Je me contenterai de quelques faits concernant l'électricité: il s'agit de l'énergie-clé, sa consommation va continuer de croître un certain temps encore, elle continuera à être l'objet de conflits politiques. Déjà lors de la conception globale de l'énergie, l'électricité était au centre des débats. Et elle m'a donné, ainsi qu'à mes collaborateurs, passablement plus de fil à retordre que ne pourrait le laisser supposer sa proportion relative de près d'un cinquième de la consommation totale d'énergie. Presque chaque fois

que des critiques étaient exprimées à la tribune politique, elles étaient adressées à l'encontre de l'Office fédéral de l'énergie ainsi que de l'industrie électrique et ce, en dépit du fait que l'approvisionnement dont profitent tous les consommateurs a toujours fonctionné de manière sûre. Depuis peu, le vent a tourné. Des voix s'élèvent désormais contre la prochaine ouverture du marché de l'électricité – ces mêmes voix qui, jusqu'à récemment, se faisaient critiques à votre endroit – pour présager qu'il vaut mieux ne rien changer à l'approvisionnement électrique.

La campagne précédant la votation sera vive

Avec la loi sur le marché de l'électricité (LME), la prochaine échéance ne saurait tarder. La date du scrutin concernant le référendum contre la loi sur le marché de l'électricité n'a pas encore été fixée de manière définitive; ce sera soit en mars, soit en juin de l'année prochaine. Je suppose que la date retenue sera plutôt la seconde. Je ne m'attends toutefois pas à ce que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en soit beaucoup différée; en effet, vu que la consultation devrait se dérouler en octobre et novembre, vu le remaniement du projet d'ordonnance et les consultations des commissions parlementaires du Conseil national et du Conseil des Etats déjà annoncées, le *début* de l'ouverture formelle du marché de l'électricité *ne pourra pas se situer avant le milieu de l'année prochaine*.

Etant donné le milieu dans lequel vous évoluez, je vous passe les explications concernant la loi sur le marché de l'électricité; je ne puis pas non plus dire grand-chose au sujet de l'ordonnance, puisque le Conseil fédéral traitera le projet d'ordonnance lors de l'une de ses prochaines séances. Je préférerais faire quelques déclarations politiques concernant la libéralisation du marché de l'électricité et la votation du référendum.

Les adversaires de la loi sur le marché de l'électricité vont sans doute lui opposer une *lutte farouche* durant leur *campagne de votation*, comme en témoignent les déclarations déjà exprimées à ce propos. A première vue, elles pourraient parfois sembler convaincantes; à y regarder de plus près, on s'aperçoit toutefois qu'à quelques détails près, elles sont entièrement fausses. Ainsi, par exemple, un politicien très connu en Suisse romande, dont dépend même une entreprise électrique, a écrit que la LME mettrait en danger la sécurité de l'approvisionnement électrique, entraînerait une hausse des prix du courant, un accroissement de la pollution de l'environnement, que l'entretien du réseau électrique s'en trouverait menacé, de même que l'emploi, assimilant même la loi sur le marché de l'électricité à une loi du Far West à combattre. D'autres parlent

de tendance à une libéralisation réactionnelle, de bradage des biens publics ou prétendent que le service public est menacé, que la loi sur le marché de l'électricité favorisera les grands consommateurs et que la Suisse entendrait même dépasser l'UE dans la course à la libéralisation! D'aucuns vont même jusqu'à affirmer qu'à plus long terme, la promotion des énergies renouvelables sera menacée et qu'au bout du compte, nous aurions plus besoin d'une loi sur l'approvisionnement en électricité que de la LME.

Ceux qui tiennent de tels propos n'ont manifestement pas compris l'évolution du marché suisse de l'électricité, ignorent combien il est important d'intégrer l'approvisionnement de la Suisse dans l'Alliance européenne, n'ont pas pris connaissance de l'évolution du marché intérieur européen de l'électricité et ne veulent pas reconnaître que la LME constitue une réponse appropriée aux exigences posées.

L'industrie électrique dépend de la LME

Pour ma part, il ne fait aucun doute que le secteur électrique en Suisse doit faire bloc afin de soutenir la loi sur le marché de l'électricité et cela, même si toutes les dispositions de cette loi ne lui plaisent pas forcément. L'ouverture du marché européen de l'électricité aura des répercussions sur l'approvisionnement électrique en Suisse même en cas de rejet de la LME. Comme vous le savez, le nouveau monde de l'électricité est en marche depuis fort longtemps déjà et ce, avec votre participation active. La question qui se pose désormais est celle de savoir si la *libéralisation doit se poursuivre dans le désordre* – auquel cas une référence au Far West se justifierait – ou si elle doit se dérouler dans *l'ordre* grâce à la LME. Si les adversaires de la loi s'imaginent qu'un non permettra de faire machine arrière, ils se trompent, car les gros clients, qui profitent déjà de l'anticipation de l'ouverture formelle du marché, peuvent souvent sans peine se rabattre sur leur propre production, les coûts de production auxquels ils échappent se reportant alors sur les autres consommateurs.

L'industrie électrique a bien su tirer partie du monopole dont elle jouissait auparavant dans le domaine de l'approvisionnement, les coûts ont pu être entièrement reportés sur les clients – ce qui a parfois suscité des interventions de l'organe de surveillance des prix – et le commerce international de l'électricité a permis de réaliser de bonnes affaires dont tant vous-mêmes que l'économie ont pu bénéficier. Dans un tel contexte, on comprend que d'aucuns souhaiteraient le maintien du statut quo. Même les consommateurs semblent soudain satisfaits; dès que le thème de l'ouverture des marchés de

l'électricité est abordé, on entend des questions du genre: «Pourquoi libéraliser, dans le fond, je suis content de l'approvisionnement électrique, il est sûr et ne revient pas particulièrement cher». Pourtant, la loi sur le marché de l'électricité est indispensable: non seulement elle joue en faveur de l'économie en général et du consommateur en particulier, mais elle va même dans le sens des intérêts du secteur électrique. Inutile de tergiverser sur ce point, même pour l'AES.

Je suis bien évidemment conscient du fait que vous n'êtes pas sans considérer d'un œil critique la LME et l'ordonnance qui l'accompagnera, pour autant que les projets élaborés jusqu'à ce jour permettent de s'en faire une idée. Etant donné la lutte acharnée à laquelle chacun s'est livré pour dégager *un solide compromis*, certaines dispositions adoptées dans la LME ne conviennent pas à l'une ou l'autre partie. Pourtant, il serait regrettable que de telles divergences entraînent un rejet de cette loi globalement très bonne. Même l'industrie électrique doit faire certaines concessions politiques.

Je me dois de vous rappeler ici que la LME a dans une grande mesure été bâtie sur *les principes de la subsidiarité et de la coopération*. Dans les domaines dont la branche est capable de résoudre elle-même les problèmes, les prescriptions sont superflues, il suffit de définir tout au plus quelques principes. L'ordonnance devra naturellement aussi tenir compte de cette réalité. Néanmoins, la Confédération devra s'assurer que les règlements en vigueur au sein de la branche sont conformes aux directives légales (permettant ainsi à tous les acteurs d'accéder à un marché non-discriminatoire) et que les mesures d'accompagnement soient appliquées. Il est vrai que le principe de subsidiarité ne peut pas être interprété de telle manière que l'ordonnance stipule: «Le Gridcode est obligatoire pour tous les acteurs du marché». En effet, cela signifierait que le Conseil fédéral doit intégralement contrôler le Gridcode et statuer sur ce sujet; toutes les adaptations y relatives seraient ensuite à nouveau soumises à l'approbation du Conseil fédéral. Je rappelle que, lors des nombreuses séances organisées avec les délégués de la branche, nous avons discuté de tous les documents, du modèle d'acheminement au Gridcode en passant par le modèle des groupes-bilans; trois longues séances ont notamment été consacrées à la seule discussion du premier projet d'ordonnance.

Comment considérer les arguments contre la LME

Le fait que j'examine en détail et d'un regard critique les arguments des opposants à la LME ne signifie pas que j'adopte la position d'un partisan à tout

crin de la libéralisation. Je soutiens bien entendu entièrement la LME, que je considère comme *une bonne loi*, étant par ailleurs convaincu que dans l'éventualité où la LME serait rejetée lors du vote de référendum, il serait nécessaire de préparer sans tarder un nouveau projet de loi qui, globalement, ne saurait déboucher sur une aussi bonne solution. De cela, les opposants à la LME doivent rester bien conscients.

La LME assure l'approvisionnement en électricité

La sécurité de l'approvisionnement électrique est au centre du débat sur la libéralisation du marché de l'électricité. Nombre de citoyennes et de citoyens, essentiellement alarmés par l'exemple négatif de la Californie, sont préoccupés par la sécurité de notre approvisionnement en électricité. Or, c'est autour de ces craintes qu'est construite toute l'argumentation des opposants à la LME. Selon eux, un effet pervers de la libéralisation mettrait en péril l'approvisionnement en faisant passer le profit avant la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Il convient de prendre en considération deux aspects distincts: d'une part, *la sécurité du réseau électrique*; d'autre part, *la disponibilité permanente de l'énergie en quantité suffisante*. Sur ces deux aspects, la loi sur le marché de l'électricité – couplée à la loi sur l'approvisionnement du pays – contient les dispositions nécessaires. Même après la libéralisation, la sécurité de l'approvisionnement en électricité devra rester un objectif essentiel de la politique énergétique. A ce jour, elle n'a pas été explicitement définie dans la législation fédérale; la LME permettra d'y remédier dans la mesure de ce qui est nécessaire et judicieux. La Californie, dont la libéralisation s'est déroulée d'une manière totalement inopportune, ne peut donc pas être invoquée comme argument contre la LME.

Dans le cadre du marché intérieur européen de l'électricité, la question de la *sécurité de l'approvisionnement* ne se pose plus sur le plan national, mais au niveau européen. L'offre d'électricité gagnera dès lors en souplesse par rapport à l'orientation nationale auparavant de mise. Grâce à l'ouverture du marché, de même qu'à la future intégration dans l'industrie électrique européenne, nous pouvons, à moindre frais, nous assurer un haut niveau de sécurité d'approvisionnement.

Conclusion: Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, il faut voter «OUI» à la LME.

Mais il y a un élément qu'il ne faudrait pas oublier: l'approvisionnement en électricité ne peut être assuré que pour autant que l'on dispose en permanence d'une quantité suffisante de courant électrique. Au cas où les installations de production nécessaires pour répondre à la consommation électrique (qui ne cesse de croître

en dépit des mesures d'économies) ne pourraient pas être réalisées, la sécurité de l'approvisionnement électrique sera forcément mise à mal et ce, que la LME passe ou non.

La LME améliore la rentabilité de l'approvisionnement en électricité

Les adversaires de la libéralisation du marché de l'électricité craignent que seuls les grands consommateurs profitent de l'ouverture du marché de l'électricité et que les petits consommateurs soient confrontés à une hausse des prix. Après une phase de dumping et d'assainissement du marché qui en découlerait, de puissants monopoles privés feraient remonter les prix afin d'offrir de juteux bénéfices à leurs actionnaires.

Personne ne devrait contester le fait qu'*une économie monopolistique est moins efficace qu'une économie de marché*. L'ouverture du marché entraînera donc une baisse des prix, comme cela a été mis en évidence par de nombreux exemples à l'étranger. Le principe selon lequel une pénurie provoque une hausse des prix est valable aussi bien dans le cadre d'un monopole que dans celui d'une économie de marché. A cet égard, il convient de rappeler que les prix payés par l'industrie suisse sont presque les plus élevés du monde. Parmi les pays membres de l'OCDE, l'industrie ne paie un prix plus élevé que chez nous qu'en Italie et au Japon. Par contre, les tarifs appliqués aux ménages se situent dans la moyenne inférieure, ce qui démontre que, globalement, les ménages suisses ont jusqu'à présent été plutôt favorisés, notamment pour des raisons politiques. Cet aspect devra être pris en compte dans l'évaluation de l'évolution future des prix de l'électricité.

Comme on le sait, les *grands consommateurs d'électricité* bénéficient de prix plus bas. A ce jour, les *petits consommateurs* ont peu profité de la baisse des prix du courant électrique. Si l'on veut faire quelque chose pour les petits consommateurs, il faut s'assurer qu'ils soient aussi en mesure de choisir eux-mêmes leurs fournisseurs et que la pression de rationalisation exercée sur l'industrie électrique ne diminue pas, sinon les petits consommateurs continueront de payer le prix de l'inefficacité des structures d'approvisionnement électrique en Suisse.

Il faut aussi rappeler que grâce à la LME, les petits consommateurs profiteront de l'ouverture du marché de l'électricité dès le début de celle-ci. Pendant toute la phase transitoire, les entreprises de distribution seront en effet obligées de retransmettre aux clients captifs les avantages tarifaires découlant de leur accès direct au marché.

Conclusion: Pour que les petits consommateurs puissent aussi bénéficier de la baisse du prix de l'électricité, il faut voter «OUI» à la LME.

La LME renforce la protection de l'environnement

Dès qu'une pénurie se dessinera à l'horizon, de nouvelles installations seront construites «coûte que coûte» et la protection de l'environnement oubliée, ce qui entraînera un fort accroissement de la pollution. De plus, les propriétaires des centrales nucléaires tenteront par tous les moyens de réduire leurs prix de production, ce qui augmentera les risques d'accident nucléaire. Les syndicats accusent déjà l'Office fédéral de l'énergie «de soudain dérouler le tapis rouge aux adversaires des centrales nucléaires, auparavant mis au ban de la société, pour mieux les rouler par la suite». C'est absurde!

Les affirmations des adversaires de la LME sont totalement infondées. La LME ne remet en question ou n'affaiblit ni les prescriptions concernant la sécurité, ni celles ayant trait à l'environnement. En matière de protection de l'environnement et de sécurité, des coupes n'entrent pas en ligne de compte et ce, même à l'avenir. L'écologie sera au contraire renforcée, puisque les prêts destinés au renouvellement des installations existantes seront liés à des mesures d'optimisation touchant le respect de l'environnement. Les prêts sont une incitation à assainir les installations avant que les concessions ne parviennent à leur terme.

La LME soutient les énergies renouvelables, en particulier l'énergie hydraulique. Elle contient toute une série de mesures promotionnelles qui ne pourront pas être mises en œuvre en cas de rejet de la loi. Je me rends bien compte que les électriciens ne voient pas tous ces mesures promotionnelles d'un bon œil; elles font cependant partie du compromis; elles ont notamment été proposées par des forces politiques proches des partisans d'un référendum. Il est incompréhensible que les adversaires de la LME affirment que la pollution de l'environnement augmentera et qu'à long terme, la promotion des énergies renouvelables sera menacée. C'est une inversion des faits.

Conclusion: Pour soutenir la protection de l'environnement et des énergies renouvelables, il faut voter «OUI» à la LME.

La LME adoucira une éventuelle compression du personnel

Les partisans du référendum prétendent que la libéralisation du marché de l'électricité entraînera la suppression de 25 à 30% des emplois actuels dans le secteur électrique.

Cette affirmation est fautive. Il est incontestable que des emplois sont en jeu. Mais ce processus a déjà démarré depuis un certain temps en raison de la pression exercée sur les coûts et de l'optimisation des moyens techniques d'automatisation et de télésurveillance. L'ouverture du marché renforcera encore un peu cette tendance. D'un autre côté, les nouvelles tâches

confiées à l'industrie électrique créeront de nouveaux emplois nécessitant des qualifications élevées. Il ne faut donc s'attendre qu'à une réduction estimée entre 10 et 15% des quelque 20000 places de travail que procure l'industrie de l'électricité en Suisse.

Les consommateurs exigent à raison un approvisionnement efficace. Personne ne conteste qu'en raison de ses structures inappropriées, le secteur de l'électricité en Suisse renferme un important potentiel d'économies susceptibles d'être réalisées sans que la qualité de l'approvisionnement ne s'en ressentisse. Aucune économie n'a jamais bénéficié du maintien de structures inefficaces dans le seul but de sauver des emplois.

La LME oblige les entreprises électriques à prendre des mesures de recyclage et à assurer une formation professionnelle de base. Cette exigence sera pour la première fois ancrée dans une loi. Au cas où elle serait refusée, cette obligation serait abandonnée. Cela démontre une nouvelle fois combien le «NON» des syndicats est en réalité contre-productif.

Je voudrais aussi rappeler que les mesures de formation et de recyclage ont été introduites dans la loi sur l'insistance des syndicats. Il est plus qu'étrange que les mêmes milieux critiquent aujourd'hui le fait que le Conseil fédéral (qui ne s'est même pas encore attaqué au projet d'ordonnance) suppose, dans l'application des dispositions légales, que des suppressions d'emplois massives auront lieu. Pour les syndicats, les mesures de recyclages ne seraient finalement pas prioritaires...

Conclusion: Pour soutenir la formation et la formation continue, il faut voter «OUI» à la LME.

La LME profite au service public

Aux dires des adversaires de la LME, le service public (en l'occurrence, un approvisionnement en électricité sûr et avantageux pour tous les consommateurs de courant électrique) serait menacé.

Une fois encore, c'est l'inverse qui est vrai. Jusqu'à présent, la législation fédérale n'a émis aucune directive concernant le service public qui ne fait d'ailleurs l'objet de débats politiques que depuis que des efforts de libéralisation ont été entrepris. La LME confiera aux cantons des compétences essentielles en matière de service public. Ceux-ci pourront en effet favoriser un approvisionnement sûr et avantageux pour la clientèle par l'attribution des aires de desserte, éventuellement complétée d'un mandat de prestations, par des directives en matière d'obligation de recordement et des mesures pour compenser d'excessives différences de coûts d'acheminement. Si nécessaire, le Conseil fédéral pourra prendre des mesures supplémentaires comme la création d'un fonds de compensation auquel doivent s'affilier toutes les sociétés participant au réseau. Les dispositions relatives au ser-

vice public exigent également que sur le réseau d'un même exploitant, l'acheminement de l'électricité au même niveau de tension doive être facturé au même prix.

La LME exploite à fond l'éventail des mesures raisonnables en faveur du service public. Un rejet de la loi signifierait l'abandon de ces mesures. Ni les prescriptions cantonales ni les conditions d'octroi des concessions ne parviendraient à remplacer de manière satisfaisante les dispositions prévues par la LME.

Conclusion: Pour maintenir la qualité du service public, il faut voter «OUI» à la LME.

La LME n'implique aucune privatisation

Les adversaires de la loi sur le marché de l'électricité craignent que la libéralisation du marché de l'électricité accélère la privatisation de la production indigène ainsi que des réseaux, et que nos compagnies soient soldées aux multinationales européennes. La possibilité de participer aux prises de décisions démocratiques serait ainsi perdue.

La loi sur le marché de l'électricité ne contient aucune contrainte sur les relations de propriété des installations de production et des réseaux de distribution. En fait, les trois quart du secteur économique de l'électricité en Suisse appartiennent aux cantons et aux communes. Une privatisation partielle ou complète ne peut être réalisée que par des décisions démocratiques des cantons et des communes.

L'expérience a démontré que les relations de propriété ne sont pas déterminantes quant à la qualité d'une entreprise électrique, pas plus que sa forme juridique. Les entreprises de droit public et celles régies par le droit privé, les entreprises électriques placées en majorité entre les mains des collectivités ou celles dans lesquelles des investisseurs privés sont majoritaires peuvent l'une ou l'autre fournir un bon service public et adopter un comportement satisfaisant la clientèle et s'ouvrir à de nouveaux développements ainsi qu'à des exigences supérieures. Le facteur décisif est le fait de disposer d'une marge de manœuvre suffisante au plan de l'économie d'entreprise. Cette réalité sera plus marquée encore avec l'ouverture du marché qu'elle ne l'était dans le cadre du monopole. La transformation de ces entreprises en sociétés anonymes est donc tout à fait appropriée.

On est en droit de se demander si les intérêts collectifs seraient affectés au cas où des entreprises importantes dans le secteur économique de l'électricité passeraient en majorité en mains privées (voire étrangères). En cas de monopole incontrôlé, la propriété de l'Etat est sans doute préférable à la propriété privée. Mais dans le cas de la LME, les réseaux – seuls éléments soumis au monopole – sont surveillés, ce qui fait passer la question de la

propriété au second plan par rapport à celle du fonctionnement.

La LME exige que la société exploitant le réseau soit sous contrôle suisse, ce qui permet de *s'assurer que les lignes à haute tension, qui revêtent également un intérêt au plan international, servent en priorité à répondre aux besoins suisses*. Il faut rappeler ici que ATEL est en majorité en mains étrangères, WATT à 49%. Sans la LME, il n'y aurait pas de société exploitant le réseau. On pourrait alors le risque de voir ces propriétaires de participations étrangers tenter de contrôler ces lignes pour assurer leurs transits vers l'Italie. Cela met une fois de plus en évidence à quel point est nécessaire la LME et contre-productif le référendum contre la loi.

Il n'est certainement pas inopportun de maintenir les réseaux de distribution, qui seront bientôt réglementés, en possession des cantons et des communes. Quant à savoir si ceux-ci opteront pour des solutions d'économie mixte ou d'économie privée, cette question est absolument sans rapport avec une libéralisation réactionnaire ou un quelconque bradage des biens publics.

Conclusion: Pour assurer un approvisionnement énergétique efficace en Suisse, il faut voter «OUI» à la LME.

Une loi sur l'approvisionnement en électricité en lieu et place de la LME?

Les opposants à la LME souhaitent, en lieu et place de la LME, l'adoption d'une *loi sur l'approvisionnement en électricité*. Ils s'abstiennent de dire à quoi celle-ci devrait ressembler. Les communiqués syndicaux révèlent toutefois que le remède préconisé est un approvisionnement monopolistique d'Etat. Le fait d'arrêter une loi sur l'approvisionnement en électricité consisterait bien à retirer au moins une partie du secteur électrique du pouvoir décisionnel de ses actuels propriétaires, donc essentiellement des cantons et des communes, pour le transférer à la Confédération. Il s'ensuivrait une *étatisation* au moins partielle de l'industrie électrique, qui se traduirait par exemple par la fondation d'une *Electricité de Suisse*. Je doute fort qu'une telle solution tienne compte de l'objectif consistant à assurer un approvisionnement électrique sûr et avantageux. En outre, une telle loi obtiendrait difficilement la majorité.

A cet égard, la LME s'appuie sur de tout autres bases. Le premier objectif des entreprises d'approvisionnement est bien *d'assurer aux clients* un approvisionnement en électricité à la fois sûr et efficace. La LME fixe à cet effet les dispositions nécessaires afin de fournir à l'industrie électrique (mixte, associant l'Etat et le secteur privé) un cadre clair dans lequel les intérêts publics puissent s'exprimer de manière idéale sans qu'il soit nécessaire d'étatiser. Pour réaliser les sociétés

d'exploitation des réseaux prônées par les syndicats, il serait même nécessaire de procéder à l'expropriation des propriétaires actuels des réseaux de transport (des privés, mais également des cantons ainsi que la ville de Zurich)!

En exigeant une étatisation au moins partielle de l'industrie électrique, les adversaires de l'ouverture du marché de l'électricité vont encore plus loin que le conservatisme structurel manifesté au travers du référendum contre la LME. La conservation des structures n'a encore jamais constitué la bonne recette. Cette observation s'applique aussi à l'industrie électrique. Un assainissement structurel est indispensable, mais encore doit-il être orienté dans la bonne direction. En effet, les structures désuètes de notre industrie électrique, son exigüité et sa dispersion, de même que son manque de transparence ne permettent pas de maîtriser les problèmes en suspens.

L'approvisionnement en électricité coûte aujourd'hui plus cher qu'il ne devrait et les consommateurs paient l'addition. Tôt ou tard, la pression exercée sur le marché forcera l'industrie électrique à rationaliser ses structures. L'ouverture du marché entraînera une mutation progressive et non pas une transition brusque comme ce serait le cas avec une loi sur l'approvisionnement en électricité. Au demeurant, une telle loi devrait de toute manière intégrer les éléments essentiels de la LME comme la sécurité de l'approvisionnement et le service public.

Conclusion: Centralisatrice, une loi sur l'approvisionnement en électricité serait inappropriée – «OUI» à la LME.

Que se passerait-il en cas de rejet de la LME?

Même en cas de rejet de la LME, la Commission de la concurrence assumerait le mandat de la lutte contre les obstacles à la concurrence. La Comco est favorable à la loi sur le marché de l'électricité, mais si cela devait s'avérer nécessaire, elle poursuivrait l'ouverture du marché de l'électricité au cas par cas pour certains grands consommateurs. On peut toutefois douter que cette voie soit aussi praticable pour les plus petits consommateurs.

On peut imaginer qu'une fois que la Comco aura rendu avec succès les premières décisions d'accès au réseau, un modus vivendi se dégagerait entre ladite commission, l'industrie électrique et les grands consommateurs, correspondant peut-être – en gros – à la «*Verbandsvereinbarung*» allemande. Il n'en demeure pas moins que les petits consommateurs resteraient sur leur faim; les mesures d'accompagnement positives induites par la LME feraient aussi défaut. La pression

politique nous conduirait donc assez rapidement à une nouvelle mouture de la loi sur le marché de l'électricité. Or, comme je l'ai déjà expliqué, il est fort peu probable que cette nouvelle loi soit alors meilleure que la LME.

Remarque finale

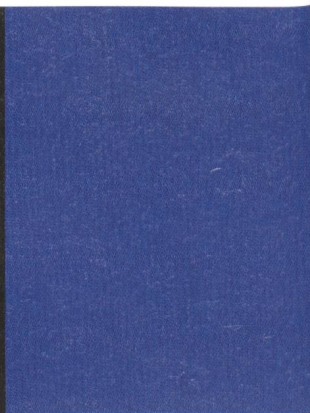
Pendant un quart de siècle, j'ai eu l'occasion de travailler avec l'AES et la Fédération suisse des cheminots SEV. Cette collaboration a été positive et intense, et je sentais qu'on empoignait franchement les problèmes. Nous nous accordions sur de nombreux principes et de nombreuses bases de solutions. Quelquefois, nous étions confrontés à de fortes divergences de vues, ce qui n'a rien d'étonnant au vu des différences de nos tâches. J'espère avoir toujours été correct envers vous, même lorsque nos propres décisions ou les demandes adressées au département et au Conseil fédéral ne concordait pas avec votre position.

Nous n'avons pas eu pour habitude de livrer publiquement nos différends, ce qui m'a notamment valu le reproche d'être trop proche de l'industrie électrique. Je n'ai pas eu l'impression que les acteurs de l'industrie électrique nourrissent véritablement des désaccords, j'ai parfois perçu ici ou là une certaine méfiance, mais rien d'insurmontable (les initiés me comprennent). Il est certain qu'il y a toujours eu (et qu'il y a aussi dans votre branche) des acteurs qui font preuve d'une plus grande compréhension – et d'autres qui sont moins ouverts – vis-à-vis des missions de l'Etat et de la société. De mon point de vue, les contacts se sont parfois avérés plus faciles, plus étroits ou au contraire plus difficiles et moins intenses.

De Babaïantz à Rognon, de Keppler à Bucher, à Dürr, de Dünner à Jurczek, votre association a toujours été présidée par des personnalités d'envergure et compétentes. Je suis convaincu qu'à l'avenir aussi, les personnalités qui marqueront votre secteur économique de leur empreinte seront à même de maîtriser les nouvelles exigences auxquelles elles seront confrontées. En disant cela, je ne pense pas uniquement à l'ouverture du marché, car de nombreuses autres grandes tâches vous attendent. J'ai toujours senti chez les cadres et chez les employés de l'industrie électrique que la sécurité de l'approvisionnement en électricité était en permanence au cœur de leurs préoccupations et je ne doute pas qu'elle le restera. Votre branche est celle qui, en dépit de tous les désagréments et de toutes les contrariétés auxquels elle a dû faire face, a toujours su remplir à merveille sa mission pour le bien des consommateurs et de l'économie. Je tiens à vous en remercier.

ENERMET SYSTEM SOLUTIONS

Geben Sie den Ton an im freien Energiemarkt!



Effiziente Systemlösungen, die ENERMET für deregulierte Märkte anbietet, unterstützen Ihre gesamte Wertschöpfungskette. Dank unserer Erfahrung im freien Strommarkt profitieren Sie von einer kompetenten Beratung und erprobten Systemlösungen. Damit geben Ihre Dienstleistungen im Orchester des freien Marktes den Ton an und spielen Ihnen maximale Gewinne ein.



ENERMET SYSTEM SOLUTIONS
New Instruments for a new Market

 **ENERMET**

ENERMET AG ■ UNDERMÜLISTRASSE 28 ■ CH-8320 FEHRALTORF
TEL. 01/954 81 11 ■ FAX 01/954 81 01 ■ INTERNET www.enermet.ch